

### Compte rendu Conseil Municipal

### du 21 septembre 2018

Nombre de membres

en exercice: 12 L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un septembre l'assemblée régulièrement

convoquée le 21 septembre 2018, s'est réunie sous la présidence de Claude

<u>Présents</u>: 9 GÉHIN Maire.

Sont présents: Claude GÉHIN, Jean-Noel PRIEUX, Gilles NESTEL, Michel

BRUNELLI-BRONDEX, Patricia DEFOSSE, Angelique FACQUEZ, Aicha

OUERTATANI, Sylvaine PRAVET, Remy SAILLET

Représentés: Myriam CHOQUET par Patricia DEFOSSE, Delphine MITHRA

par Aicha OUERTATANI, Eric PIERRE par Claude GÉHIN

Excuses:
Absents:

Secrétaire de séance: Aicha OUERTATANI

### Ordre du jour :

Votants: 12

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018
- Approbation de la révision des statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
- Autorisation de signature de la convention de l'entretien des routes par le Département sur la Commune
- Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne : adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Croissy-Beaubourg, Lésigny et Villenoy
- Syndicat intercommunal de la perception du Châtelet en Brie : cession d'un immeuble
- Autorisation de signature d'une convention tripartite entre le Département77 Commune Association Foyer Rural pour la création et le fonctionnement d'une école multisports Associative
- Questions diverses

### 1-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2018

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouté deux questions à l'ordre du jour : demande de remboursement du fond de concours versé à la communauté de communes - projet d'aménagement d'un relais radiotéléphonie par l'opérateur Orange-. Le conseil municipal donne son accord.

### <u>Délibérations du conseil:</u>

# 2-APPROBATION DE LA REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (DE 2018 022)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 35, 64 et 81 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/103 du 10 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes de Brie des rivières et châteaux ;

Vu la délibération n° 2017-04 du 12 janvier 2017 et la délibération n° 2017-22 du 2 février 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire action sociale.

Vu la délibération n°2018-77-01 du 6 avril 2018 portant déclaration d'intérêt communautaire concernant le portage de repas sur le territoire de la communauté de communes relativement à la compétence action sociale.

Vu la délibération n°2018-96 du 29 mai 2018 portant déclaration d'intérêt communautaire sur la compétence action sociale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5214-16, L. 5211-17 et L. 5211-20 et suivants ;

Vu les statuts actuels de la Communauté de communes,

Vu le projet de statuts annexé;

Vu la délibération n° 2018\_118 du 26 juin 2018 de la CCBRC,

Considérant le travail conduit, en amont, par les élus

Considérant la nécessité de procéder à un toilettage des statuts ;

Considérant la prise en compte de ces modifications de compétences dans les statuts figurant en annexe ;

Considérant que ces projets de statuts doivent être adoptés à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant au minimum la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers minimum de la population, y compris le conseil municipal de la commune la plus peuplée si elle regroupe plus du quart de la population totale ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 7 voix : pour et 5 abstentions (Mmes PRAVET Sylvaine, DEFOSSE Patricia, CHOQUET Myriam, FACQUEZ Angélique et M. SAILLET Rémy)

- APPROUVE le projet de statuts de la Communauté de communes Brie des Rivières et Château.

# 3-AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION D' ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES SUR LA COMMUNE DE LES ECRENNES (DE 2018 023)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'entretien des routes départementales sur la commune de LES ECRENNES.

Il a d'abord été exposé ce qui suit : en accord avec la Commune, le Département propose de préciser et contractualiser les attributions d'entretien et de gestion des équipements publics et des dépendances publiques des routes départementales (RD213 et RD227) situées sur le territoire communal de LES ECRENNES, à l'occasion des travaux du Département de remise aux normes des feux tricolores du carrefour RD213 et RD227.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'entretien du carrefour à feux RD227 et RD213 après réalisation des travaux de remise aux normes par le Département ainsi que les conditions d'entretien de la RD 227 et de la RD 213, dans l'agglomération de LES ECRENNES.

En agglomération, le Département assure l'entretien des éléments de chaussée (revêtement et structure) ainsi que de la signalisation directionnelle départementale des RD 213 et RD 227.

En agglomération, la Commune a quant à elle en charge l'entretien de la RD 227 et de la RD 213 ainsi que l'entretien du carrefour à feux RD 213 et RD 227 après travaux de remise aux normes par le Département, dans les conditions définies dans ladite convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les termes de la convention d'entretien des routes départementales sur la commune de LES ECRENNES
- Autorise le Maire à signer ladite convention d'entretien des routes départementales.

# 4-ADHESION DES COMMUNES DE BAGNEAUX-SUR-LOING LEGISGNY CROISSY-BEAUBOURG ET VILLENOY (DE 2018 024)

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33, Vu les délibérations n° 2018-36 et 2018-40 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Lesigny, Croissy-beaubourg et Villenoy;

#### Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

. APPROUVE l'adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Lesigny, Croissy-beaubourg et Villenoy.

# 5-SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERCEPTION CESSION D UN IMMEUBLE (DE 2018 025)

Suite au transfert de la perception du Châtelet-en-Brie vers Melun, la commune de LES ECRENNES accepte la cession de l'immeuble situé au Châtelet-en-Brie 6 route de Fontaine-le-Port à la commune du Châtelet-en-Brie moyennant une indemnité de 230.000 € (prix estimé par les domaines).

A l'issue de cette cession, le syndicat intercommunal de la perception du Châtelet-en-Brie demandera sa dissolution.

Le solde financier sera alors redistribué aux communes ayant participé à la construction du bâtiment en proportionnalité des habitants de l'époque. Cette opération sera réalisée par le percepteur de Melun et le Président du Syndicat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les conditions de cession de l'immeuble situé 6 route de Fontaine-le-Port à la commune du Châtelet-en-Brie.

6-AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE DEPARTEMENT 77 - COMMUNE- ASSOCIATION FOYER RURAL POUR LA CREATION ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE ECOLE MULTISPORTS ASSOCIATIVE ( DE 2018 026)

L'article L 100-2 du code du sport fait du Département l'un des acteurs contribuant à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.

Dans ce cadre, le Conseil départemental de Seine-et-Marne a décidé d'apporter son soutien aux écoles multisports de Seine-et-Marne, pour leurs actions en faveur de l'éducation des jeunes par le sport, reconnues d'intérêt général.

Il a ainsi été décidé d'établir une convention afin de définir les engagements réciproques du Département, des collectivités territoriales concernées et des associations sportives support.

La convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre les parties et de déterminer les conditions dans lesquelles le Département apportera son soutien à " l'association " pour le fonctionnement de l'école multisports destinée à l'initiation sportive des jeunes seine-et-marnais.

Le Département s'engage à soutenir financièrement " l'association " par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement. Le montant de la subvention pour cette année scolaire 2017/2018 s'élève à 351 €, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du Département.

Après en délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le Maire à signer la convention pour la création et le fonctionnement d'une école multisports associative entre le Département de Seine-et-Marne, la Commune et l'Association "Foyer Rural".

# 7-PROJET D'AMENAGEMENT D UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE PAR L OPERATEUR ORANGE (DE 2018 027)

Monsieur le Maire présente le projet de l'opérateur ORANGE, d'aménagement d'un relais de radiotéléphonie, sur le château d'eau - route de Villefermoy - LES ECRENNES.

Le projet consiste en :

- la pose de 3 antennes panneaux sur un pylônet haubanné de 6m au niveau de l'édicule de la terrasse du château d'eau,
- la pose de la zone technique grillagée au pied du château d'eau.

Les travaux et frais d'aménagement seront pris en charge par l'opérateur ORANGE.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'approuver le projet de l'opérateur ORANGE, d'aménagement d'un relais de radiotéléphonie sur le château d'eau route de Villefermoy.
- Mandat donné à monsieur le Maire pour négocier et conclure l'autorisation d'occupation temporaire.

#### 8-QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du mail de la trésorerie de Melun en date du 6 septembre 2018 relatif à l'accord d'échelonnement de paiement en 15 versements pour les loyers dûs de l'ancien logement communal et des retenues seront effectuées pour le recouvrement de la somme de

13 876.51 € par l'intéressée et par la caution solidaire.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'à la suite de l'approbation de la convention de dissolution de la communauté de communes de vallées et châteaux lors du conseil communautaire du 13 septembre 2018, il y a lieu de prévoir une délibération portant demande de remboursement de la somme de 12080 € représentant 20 € par habitant au titre du fond de concours versé à la communauté de communes en janvier 2017. Les membres du conseil à l'unannimté décident d'approuver la demande de remboursement du fond de concours versé à la communauté de communes pour un montant de 12080 €.

Suite à la réunion de la commission intercommunale finances et ordures ménagères de la communauté de communes relative à la révision des taux de la taxe des ordures ménagères, monsieur PRIEUX signale qu' une seule collecte par semaine des ordures ménagères, des poubelles jaunes et déchets végétaux pourrait être envisagée ce qui permettrait de supprimer la benne à déchets verts située à proximité du cimetière pour éviter les dépôts autour du container et de réaliser des économies annuelles.

Madame DÉFOSSE signale l'excès de vitesse des voitures route de Mormant

Monsieur PRIEUX indique qu'une rencontre est prévue avec l'agence routière territoriale pour réaliser une étude de contrôle de vitesse dans le village.

Madame OUERTATANI rappelle l'animation "caravana obscura "en partenariat avec la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux prévue le dimanche 30 septembre 2018 sur le parking rue Grande. Madame OUERTATANI rappelle la journée citoyenne qui se déroulera comme prévue le 14 octobre 2018. Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande de la communauté de communes Brie des Rivièrres et Châteaux de recenser les manifestions organisées par les communes pour la cérémonie de commémoration du 100ème anniversaire de l'armistice de 1918. Madame OUERTATANI a rencontré la Directrice de l'école afin de solliciter la présence des enfants lors de la cérémonie de commémoration du 100ème anniversaire de l'armistice de 1918.

Plus de question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le Maire

C. GÉHIN